Compte rendu du Comité Technique Spécial Départemental

Vendredi 29 janvier s’est tenu le CTSD qui présentait les DHG des collèges du département. L’Inspecteur d’académie, Monsieur Wassemberg a répondu aux points abordés par les organisations syndicales dans leurs déclarations.

* Concernant la grève du mardi 26 janvier, il précise que l’administration ne dispose pas des mêmes chiffres que ceux avancés par certaines organisations.
* Les taux de HSA et IMP : elles sont alignées sur les consommations constatées l'année dernière.
* Le taux de HSA consommé l'an passé étant de 8.28. Pour les IMP : l'an passé 1.04% ont été délégué 1.04 % et cette année 1.19.
* La carte des langues académique n’est pas encore validée et sera présentée en Comité Technique Académique (CTA). C’est donc au niveau du rectorat que les décisions seront prises. Les chiffres annoncés sur le nombre de classes bi langues maintenues dans le département sont donc erronés.

**L’UNSA EDUCATION, présente au CTA veillera aux conséquences de la nouvelle carte, sur les postes des enseignants de langues.**

En septembre 2016, les collèges vont être au cœur de la refondation. Les retours sur la formation sont plus positifs que les retours de certaines organisations syndicales.

De nouveaux programmes et de nouvelles modalités d'évaluation des acquis vont être mis en place. Le collège a connu des évolutions mais jamais de cette ampleur. Il faut saluer le courage de cette réforme qui ne peut qu'être pédagogique. De plus, les dotations académiques prennent en compte le caractère social et urbain. Ce qui donne des moyens supplémentaires dans notre département.

* 122 ETP (équivalent temps plein) en poste pour les collèges du 93 et 11 ETP en heures supplémentaires. Une forte hausse démographique en lycée est attendue.
* La réforme du collège est pédagogique. 2.45 heures de marge pour chaque division. C’est une marge inédite qui permettra de faire des groupes par exemple.
* L’éducation prioritaire mobilise des moyens : de l'indemnitaire avec les nouvelles indemnités, le financement de la pondération qui correspond à l'équivalent de 114 ETP pour les 27 collèges REP + du département de la Seine Saint Denis.

Il y a une vraie différence, une forme de « discrimination positive » sur les collèges de l'éducation prioritaire.

**Pour le SE UNSA, tous les collèges doivent obtenir des marges suffisantes pour mener à bien la réforme du collège et les projets pédagogiques.**

**SEGPA**

Nous avons constaté une baisse des dotations des SEGPA. L’administration explique cette baisse par la fin des dédoublements sur tous les niveaux. Il y a une volonté de la rectrice de mettre en place une harmonisation académique. Par exemple, dans notre département il y avait des dédoublements en 4eme et 3eme alors que les textes ne le prévoyaient pas. La dotation du 93 était généreuse. D’après l’administration, les dotations des SEGPA permettront une meilleure inclusion. Les marges de 2.45 heures prévues dans le cadre de la réforme du collège, sont bien données.

**Pour le SE UNSA, la dotation supplémentaire ne peut pas être accordée au détriment des heures qui été accordées pour les dédoublements en atelier.**

**ULIS et UPE2A**

* Il y aura des ouvertures d'UPE2A et d'ULIS mais pas de précisions sur les implantations. Il ne faut pas être dans la systématisation pour ce type de structure. Il n’y aura donc pas de double inscription pour les élèves d’ULIS et d’UPE2A. L’administration précise que le département 93 donne 28H pour une ULIS alors que dans d'autres départements, on donne 21H seulement. Pour les UPE2A, on donne 26H de dotation alors qu'ailleurs c'est l'inclusion depuis le début. Les dotations sont stabilisées dans le 93. L’administration revendique de la souplesse pour les ULIS car on ne peut pas ouvrir une ULIS pour 2 élèves.

**Pour le SE UNSA, la souplesse est possible mais pas au détriment d’un enseignement de qualité et d’une sur charge des effectifs en ULIS.**

Prochain CTSD : en mars sur les postes enseignants dans les collèges.